

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

SECRETARIAT GENERAL

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE

Intervention de la Délégation Tchadienne sur l'Assistance aux Victimes de Mines Terrestres

Présenté par :

Mahamoud Abakar Nassour Coordinateur du
HCND

Assane NGueadoum Administrateur du
Programme du HCND

Intersessions des Comités Permanents de la
Convention d'Ottawa
Du 23 au 27 avril 2007 à Genève (Suisse)



Messieurs les Coprésidents

~~Madame la Présidente~~

**Distingués, Délégués
Mesdames, Messieurs**

Permettez –moi tout d’abord de présenter aux coprésidents les félicitations de la délégation Tchadienne à l’occasion de leur accession à la coprésidence du comité pour l’assistance aux victimes de Mines ainsi que pour le travail abattu.

Héritage de plusieurs décennies de conflits internes, le Tchad avec un million mines et plus de deux millions d’engins non explosés sur son territoire, se situe parmi les dix pays les plus minés du monde.

Pour faire face à ce fléau, le Tchad a rejoint la communauté Internationale dans sa lutte contre l’usage des mines antipersonnel en signant puis ratifiant en 1999 la Convention d’Ottawa.

Le Tchad , dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention développe un vaste programme d’information , de sensibilisation et d’éducation aux risques de Mines et se préoccupe sérieusement de la prise en charge des victimes de Mines .Le souci du Gouvernement Tchadien s’est traduit dans les faits par la prise de plusieurs actes officiels sur le plan national et par son adhésion aux différentes résolutions, recommandations et Conventions relatives à la protection et à la réinsertion des personnes handicapées. Des discussions sont en cours en ce moment à l’Assemblée Nationale pour l’adoption d’une loi portant amélioration des conditions de vies des victimes de Mines en particulier et des personnes handicapées en général dans le domaines de santé, de l’éducation , de la formation , de l’insertion socio-économique, du sport, du loisir , de l’habitat et de la sécurité.

**Distingués, Délégués
Mesdames, Messieurs**

Pour mesurer l’ampleur de la pollution, le Gouvernement de la République du Tchad a initié en 2001, une étude d’impact socio-économique de la présence des Mines sur les populations . Cette étude conduit par l’ONG Handicap International a démontrée que **284.435** habitants étaient directement touchés par la pollution et avait fait au moment de l’enquête **1688** victimes dont **339** victimes au cours des 24 mois derniers, qui ont précède l’enquête, chiffre qui est passé depuis à plus de **2328** victimes dont **136** victimes en 2006 et **61** victimes de janvier à mars 2007 essentiellement des enfants . Cette augmentation exponentielle du nombre de victimes traduit l’accroissement d’accident par les mines dans mon pays. Ce sont désormais les champs et zones de pâturage, des régions d’agricoles et d’élevages qui sont touchés . A ces difficultés sont venus s’ajouter la faiblesse des ressources financières.

Par ailleurs pour mieux adapter notre réponse à cette problématique , nous avons lancé depuis 2006 un appel à la communauté international pour le recrutement d'un consultant afin de réactualiser les données sur les victimes. ~~Nous resterons cet appel.~~ Ce besoin déterminant et crucial pour l'assistance aux victimes de Mines demeure insatisfait à nos jours.

L'équipe portfolio Tchad qui est composée des représentants, du Ministère de la Santé , du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère de la Justice , des Associations des personnes handicapés , du PNUD et du Haut Commissariat National de Déminage (HCND) a élaborée plusieurs projets pour l'année 2007 sur des activités variées notamment :

- à la prise en charge des patients et diagnostic de leur état par une Kinésithérapeutes et d'orthopédistes.
- à la production d'appareillages d'orthopédistes et des éléments de prothèses.
- au traitement de réhabilitation fonctionnelle incluant aux patients un soutien psychosocial.
- au renouvellement des appareils d'orthopédistes suivant la croissance des enfants.
- au suivi médical de ces patients .
- à la création d'une mutuelle de santé pour la protection sociale des victimes de Mines.
- et apporter un appui aux organismes et associations des personnes handicapées.

Ces projets élaborer sous formes de plan d'action n'ont obtenu aucun financement à ce jour. Le Gouvernement vient de faire une promesse , nous lançons donc un appel à l'endroit des pays donateurs , aux agences de developpment, aux institutions et à la communauté internationale pour un appui conséquent afin de réaliser , cet objectif humain pour que l'esprit de solidarité qui anime notre Convention puisse se concrétiser.

Je vous remercie